



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle socio-culturelle – La Gare – Mieussy, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 19 janvier 2022

Nombre de Membres en exercice : 28	<p>Étaient présents : Mesdames Sylvie ANDRES, Christine BUCCHARLES, Sophie CURDY, Marise FAREZ, Sarah JIRO, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs René AMOUDRUZ, Stéphane BOUVET, Cyril CATHELINÉAU, Régis FORESTIER, Jean-François GAUDIN, Martin GIRAT, Éric GRANGER, Jean-Charles MOGENET, Daniel MORIO, Gilles PEGUET, André POLLET-VILLARD, Rénaud VAN CORTENBOSCH et Joël VAUDEY</p> <p>Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Madame Mme LAPERROUSAZ, a donné pouvoir à M. MOGENET M. Alain BARBIER, a donné pouvoir à M. BOUVET Monsieur Simon BEERENS-BETTEX, a donné pouvoir à M. GIRAT Monsieur Yves BRUNOT, a donné pouvoir à Mme JIRO</p> <p>Étaient absents non représentés : Madame Mélissa BERTHAUD Madame Marie COQUILLEAU Monsieur Alain CONSTANTIN Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT</p> <p>Secrétaire de séance : M. Rénaud VAN CORTENBOSCH</p> <p>Le quorum est atteint.</p>
Nombre de Membres présents : 20	
Nombres de suffrages exprimés : 24	
Votes Pour : 24	
Votes Contre : 0	
Abstentions : 0	

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h43

Délibération n° 2022-012
Fixation des tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2021-0039 du 25 novembre 2021 approuvant la modification des statuts de la CCMG, et notamment la prise de compétence du Service d'Assainissement Non Collectif,

VU la décision n° 2022-001 en date du 5 janvier 2022,

Suite à la prise de compétence SPANC par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre au 1^{er} janvier 2022, il convient de fixer et harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire.

La Communautés de Communes des Montagnes du Giffre fait appel à un prestataire de service (Bureau d'études NICOT) dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande (N° 2019-FCS-1) pour la réalisation des contrôles d'assainissement non collectif. Ce marché, effectif depuis 2019 via le SIVM du Haut Giffre sur

les communes de Mieussy, Taninges, Châtillon-sur-Cluses et La Rivière-Enverse, va désormais concerner l'ensemble du territoire.

Afin d'assurer un équilibre en recettes et en dépenses du budget SPANC, il est proposé d'appliquer les tarifs pratiqués sur les communes de Mieussy, Taninges, Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse aux communes de Verchaix, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval.

Prestations	Tarifs SPANC SIMG	Tarifs SPANC SIVM	Tarifs SPANC CCMG
Contrôle de conception	128 €	120 €	120 €
Contrôle de réalisation	128 €	160 €	160 €
Contrôle de bon fonctionnement	128 €	120 €	120 €
Contrôle d'avant-vente	128 €	180 €	180 €
Contrôle initial	128 €	180 €	180 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les tarifs du SPANC sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre tel que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Président,
Stéphane BOUVET**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES MONTAGNES DU GIFFRE
508 avenue des Plâtres - 74440 TANINGES
Tél : 04 79 77 62 00
E-mail : accueil@montagnesdugiffre.fr
www.montagnesdugiffre.fr
SECRET 200 034 098 03034